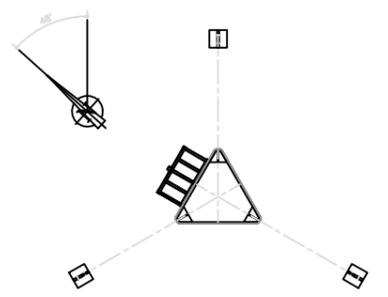
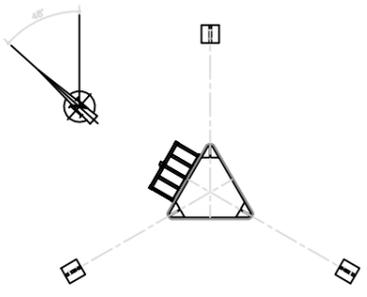
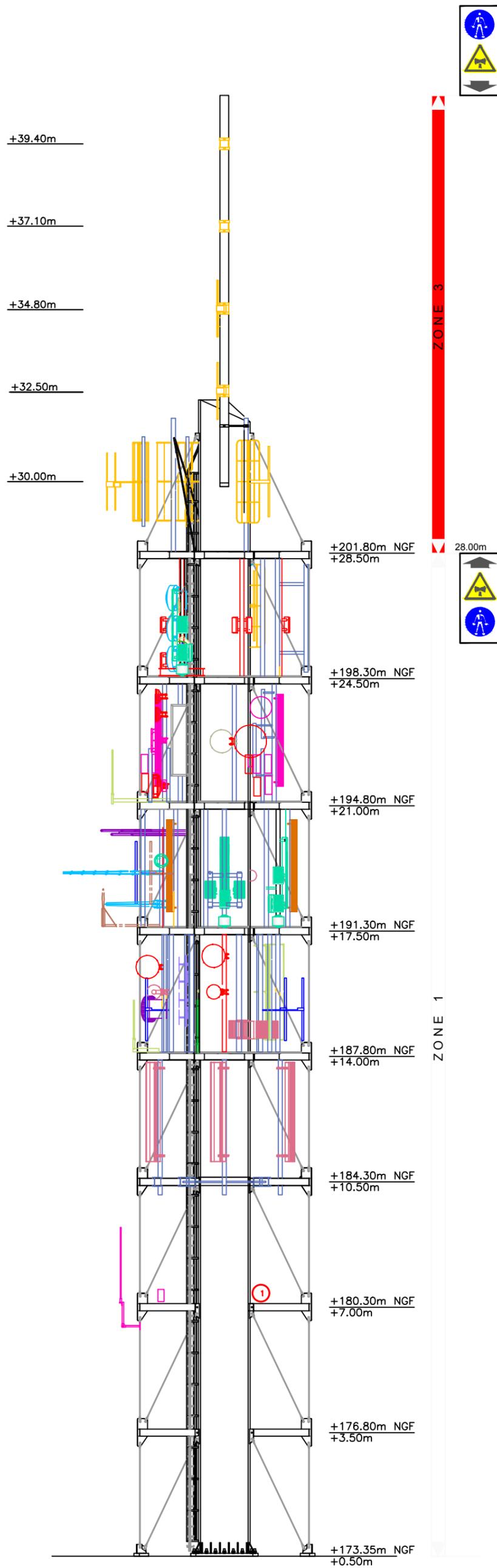


C	08/06/2010	SII	OB	Recollement des locaux au 08/06/2010	
D	19/12/2017	SD	EC	Projet Crozon	
Index	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications	
PLAN N° :	TLS - 5283/01	SETE St Clair 2			
Ech. :	1/50e	S/C : JA/DB/DP/FR	Code IG : 3430108 Réseau : TDF		
Le :	19/01/2007	Dess.: OB	LOCALS TECHNIQUE VUE EN PLAN		
Locaux Cohabité			Code site : Réseau :		

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.



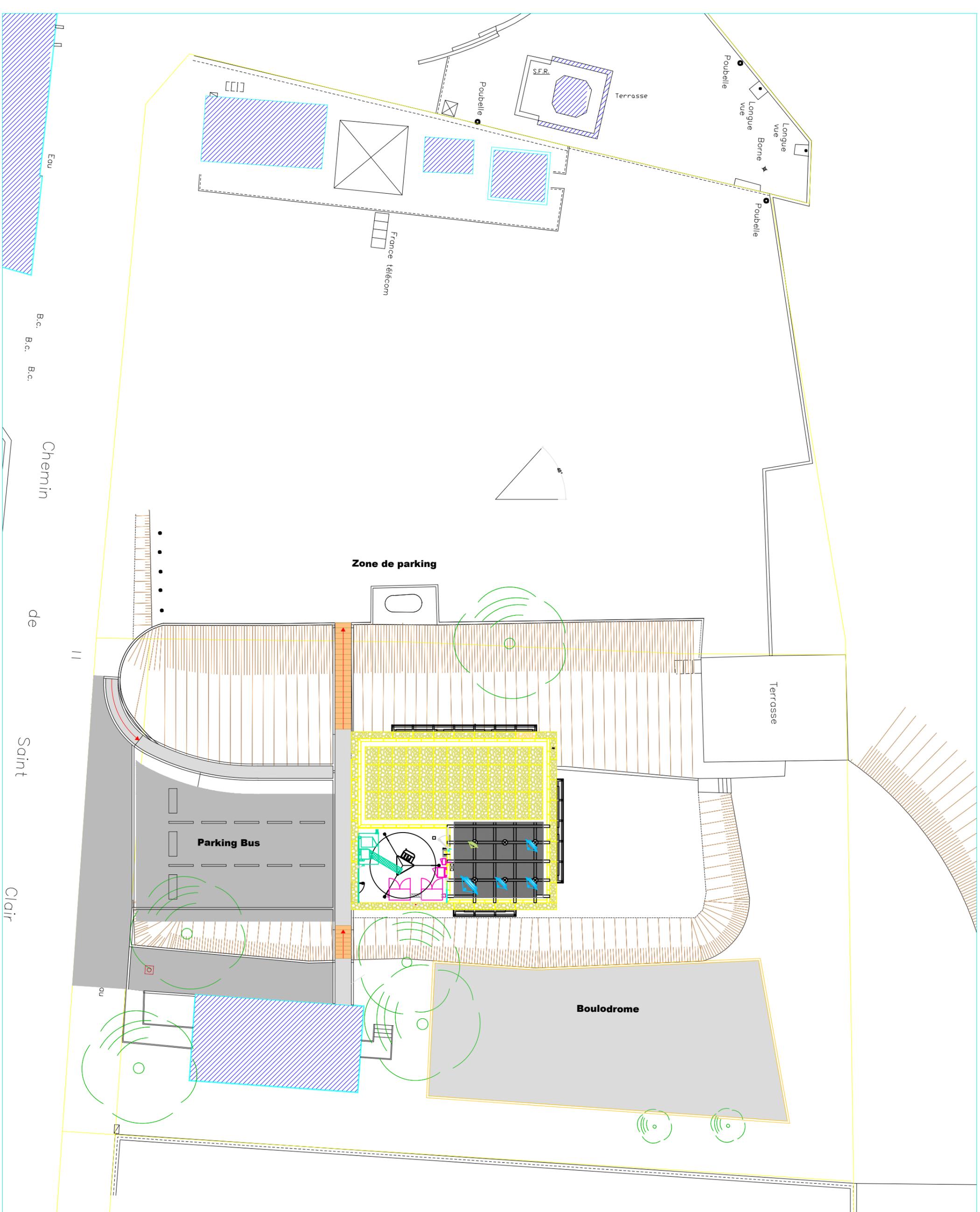
G	19/08/2019	SD	EC	Ajout projet L2600 Bouygues Crozon PE19160190
F	19/12/2017	SD	EC	Projet Crozon
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications


 Direction SUD
 SERVICE SITES
 Département Ingénierie

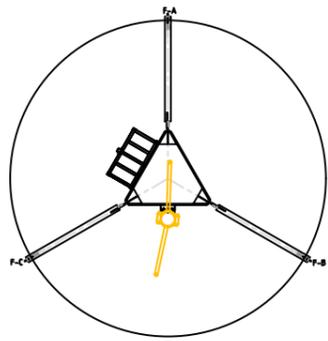
SETE St CLAIR 2
 Code IG : 3430108 Réseau : TDF

PLAN N° : TLS - 5271/01
 Ech. : 1/125e S/C : JA
 Le : 20/09/2006 Dess.: OB

PYLONE
VUE EN ELEVATION



A	31/03/2010	OB	GB	Mise à jour
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
 D.O. TOULOUSE SERVICE SITES Département Ingénierie			SETE St Clair 2 Code IG : 3430108 Réseau : TDF	
PLAN N° : TLS - 5282 Ech. : 1/250e Le : 12 Oct 2006		S/C : JA Dess. : OB IMPLANTATION DE LA STATION PLAN DE MASSE		



Coupes de 32.50m au Sommet du pylône

N°	Nom du client	Type d'Antenne	Référence d'Antenne	Az	HMA	Divers

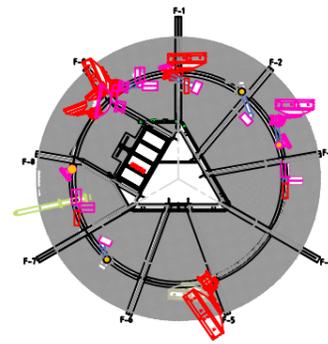


Plate-forme 21.00m

N°	Nom du client	Type d'Antenne	Référence d'Antenne	Az	HMA	Divers

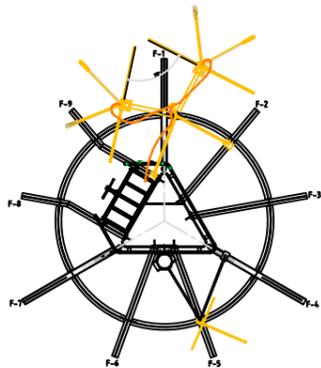


Plate-forme 28.00m

N°	Nom du client	Type d'Antenne	Référence d'Antenne	Az	HMA	Divers

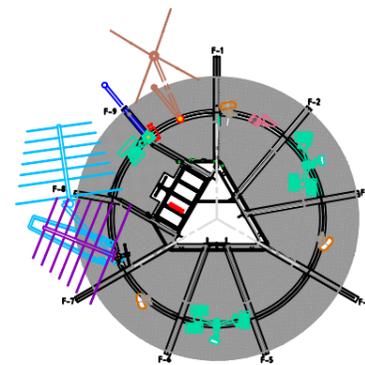


Plate-forme 17.50m

N°	Nom du client	Type d'Antenne	Réf. d'Antenne	Az	HBA	HMA	Divers

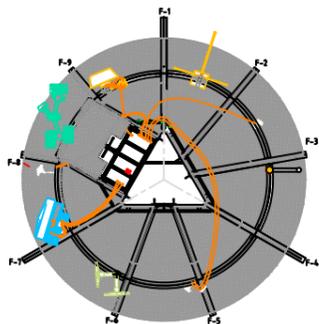


Plate-forme 24.50m

N°	Nom du client	Type d'Antenne	Référence d'Antenne	Az	HMA	Divers

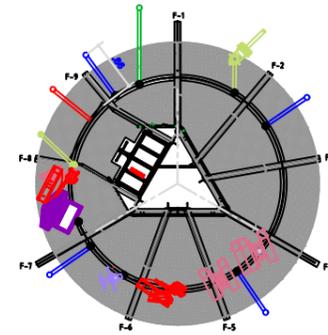
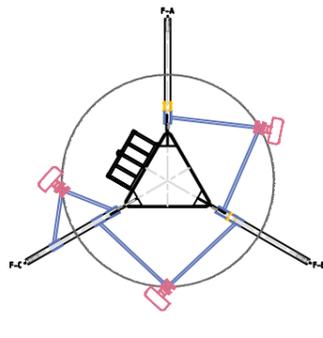
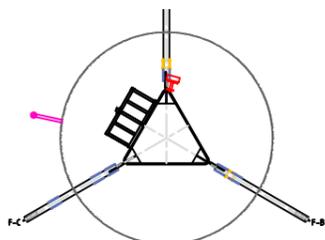


Plate-forme 14.00m

N°	Nom du client	Type d'Antenne	Réf. d'Antenne	Az	HBA	HMA	Divers



Coupe à 10.50m



Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
E	19/08/2019	SD	EC	Ajout projet PE19160190 Evol radio Crozon L2600 Bouygues
D	19/12/2017	SD	EC	Projet Crozon



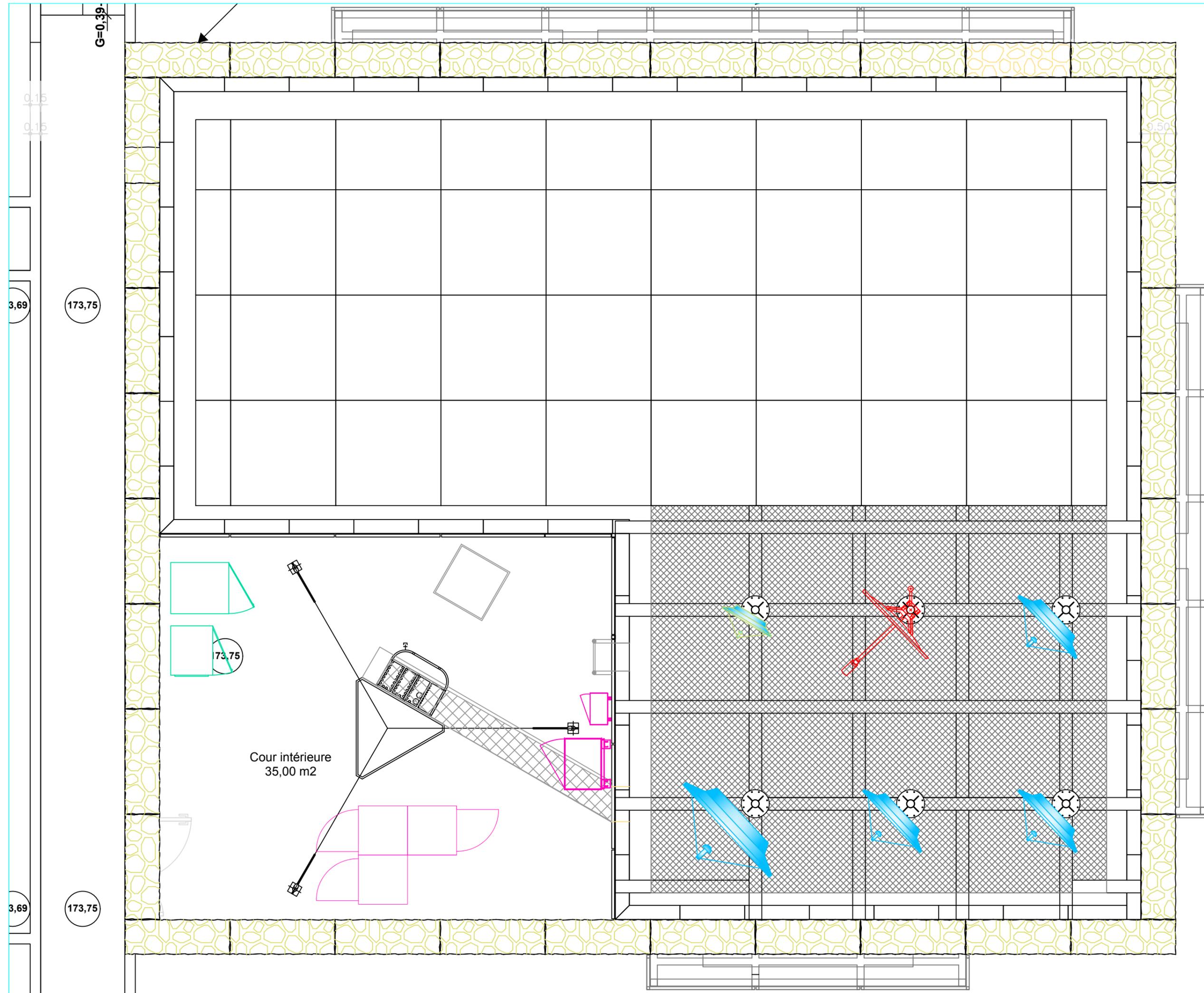
Direction SUD
SERVICE SITES
Département Ingénierie

SETE St CLAIR 2

Code IG : 3430108 Réseau : TDF

PLAN N° : TLS - 5271/02
Ech. : 1/125e S/C : JA
Le : 20/09/2006 Dess.: OB

PYLONE
VUE EN COUPES



B	19/12/2017	SD	EC	Projet Crozon	
A	08/06/2010	SII	OB	Recollement des locaux au 08/06/2010	
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications	


D.O. TOULOUSE
 SERVICE SITES
 Département Ingénierie

PLAN N° : TLS - 5283/02
 Ech. : 1/50e
 Le : 19/09/2006
 S/C : JA
 Dess. : OB

SETE St Clair 2
 Code IG : 3430108 Réseau : TDF
BATIMENT TECHNIQUE
 VUE EN PLAN - TERRASSE



R A P P O R T D S P D E S E T E 2 0 1 8



DSP de Sète Mont Saint-Clair

Rapport de délégation sur
l'exécution du contrat
d'affermage relatif au site
radioélectrique du Mont
Saint Clair à Sète pour
l'année civile 2018

Réf: 2019/DAV/VV/SETE

Juin 2019



Rapport de délégation sur l'exécution du contrat d'affermage relatif au site radioélectrique du Mont Saint Clair à Sète pour l'année 2018

Conformément aux articles L1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités territoriales et à l'article 13 - 4 du contrat d'affermage du 19 septembre 2006 relatif au site radioélectrique du Mont Saint Clair à Sète, le fermier, ANTALIS/TDF, présente chaque année qui suit l'exercice considéré un rapport de délégation à la ville de Sète portant sur :

- le bilan financier ;
- la qualité de service ;
- l'exécution du service.

Le présent rapport rédigé dans ce cadre couvre la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018



Sommaire

Sommaire.....	3
1. Rappel du contexte	4
1.1. L'objet de la DSP.....	4
L'exercice 2018 correspond à la 12 ^{ème} année de fonctionnement de la DSP de Sète...	4
1.1.1. Relations Clients :.....	5
1.1.2. Relations Fournisseurs :.....	5
1.1.3. Services spécifiques réalisés pour la ville	5
2. Tableau de bord 2018.....	6
2.1. Indicateur de Résultat	6
2.2. Indicateur de Qualité	6
2.3. Indicateur d'Exécution du service.....	6
3. Les acteurs « au quotidien ».....	7
3.1. Principaux contacts.....	7
3.2. Grille relationnelle mise à jour	8
3.2. Comités de suivi.....	8
4. L'actualité commerciale en 2018.....	9
4.1. Les principaux événements commerciaux pour TDF	9
5. Le volet technique	9
5.1. Gestion du site et des infrastructures.....	9
5.1.1. État des lieux sur les réserves de prise en charge	9
5.1.2. Maintenance préventive	9
5.1.3. Mise en conformité.....	10
5.1.4. Entretien des sanitaires.....	10
5.1.5. Gestion radioélectrique	10
5.2. Gestion des utilisateurs.....	10
5.3. Interventions sur le site	11
6. Le volet financier	11
Annexe : factures de la société Practis.....	15



1. Rappel du contexte

1.1. L'objet de la DSP

La Mairie de SÈTE et TDF ont signé un contrat d'affermage en date du 19 septembre 2006 pour la gestion du site radioélectrique du Mont Saint-Clair à SÈTE. Le contrat a été notifié à TDF le 16 janvier 2007 et modifié par quatre avenants en date de respectivement :

- Du 12 février 2007 (portant modification du cahier des charges),
- Du 30 mars 2007 portant agrément de la ville sur la cession par TDF du contrat d'affermage à ANTALIS-TV, filiale TDF et
- Du 17 août 2007 autorisant les clients du fermier à accueillir eux-mêmes leurs clients dans le strict cadre défini dans la délégation de service public.
- Du 11 décembre 2018 qui définit les conditions¹ de la reprise en charge par la collectivité de l'entretien et de la maintenance des sanitaires publics et modifie les conditions de la redevance d'affermage et porte la date de fin de la DSP au 16 mars 2020.

L'exercice 2018 correspond à la 12^{ème} année de fonctionnement de la DSP de Sète

C'est avec un fonctionnement stable (la maintenance des sanitaires ayant finalement été réalisée par TDF en 2018) que la DSP de Sète a pu entamer sa 12^{ème} année, en poursuivant le déploiement des services et des utilisateurs sur le site.

¹ Par dérogation à cet avenant, TDF a continué à réaliser la maintenance de ces sanitaires en 2018. Le coût de cette maintenance est donc comptabilisé sur 2018 et les justificatifs produits en annexe.



1.1.1. Relations Clients :

Comme en 2017, fin 2018, les contrats suivants sont en vigueur sur le périmètre de la DSP, conclus conformément aux dispositions du contrat d'affermage et dans le respect de la grille des usagers (cf. annexe 3 du cahier des charges de la DSP) :

- Contrat d'affermage des infrastructures passives avec la société TDF
- Contrat de sous-délégation de service public relatif à la convention d'affermage du 19/06/06 pour la gestion du site radioélectrique, avec la société TDF
- Contrat d'accès avec la direction opérationnelle Sud de TDF en vue de la réalisation par cette dernière de prestations de diffusion de programmes de radio FM
- Contrat d'accès avec la société TOWERCAST pour la diffusion de programmes de radio FM
- Contrat d'accès avec la société Skyrock pour la diffusion de programmes de radio FM
- Contrat de service d'accès sur le site de Mont Saint-Clair entre la société TDF et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault
- Contrat de service d'accès sur le site de Mont Saint-Clair entre la société TDF et la société CFT (KEOLIS) Bassin de Thau
- Contrat de service d'accès sur le site de Mont Saint-Clair avec la société E-message
- Contrat de service d'accès sur le site de Mont Saint-Clair avec le CHU
- Contrat de service d'accès sur le site de Mont Saint-Clair avec [REDACTED]
- Contrat de service d'accès sur le site de Mont Saint-Clair avec (Enedis/EDF) Sud-Ouest
- Contrat de service d'accès sur le site de Mont Saint-Clair avec Bouygues Telecom
- Contrat de service d'accès sur le site de Mont Saint-Clair avec Orange
- Contrat de service d'accès sur le site de Mont Saint-Clair avec SFR.
- Contrat de service d'accès sur le site de Mont Saint-Clair avec FREE
- Contrat de service d'accès sur le site de Mont Saint-Clair avec Sygfox

1.1.2. Relations Fournisseurs :

Les contrats suivants sont en vigueur à la fin 2018 :

- Contrat de gestion commerciale pour la DSP avec la société TDF
- Contrats de gestion de l'eau et de l'électricité
- Contrats de mise à disposition à temps partiel de [REDACTED] salariés TDF pour assurer des activités propres au bon fonctionnement de la DSP. Leur fonction est décrite dans la grille relationnelle ci-après (cf. 0 Grille relationnelle mise à jour)
- Prestation à l'acte d'entretien des sanitaires publics par la société PRAXTIS (justificatifs en annexe)

1.1.3. Services spécifiques réalisés pour la ville

[REDACTED] interventions de mesure de CEM ont été réalisées en 2018 dans le cadre de la délégation.



2. Tableau de bord 2018

Le tableau de bord annuel comporte trois indicateurs qui ont été choisis pour caractériser la gestion du site radioélectrique : un indicateur de résultat, un indicateur de qualité de service et un indicateur d'exécution du contrat d'affermage.

Leur évolution tout au long de la vie de la DSP permet de caractériser l'évolution de l'efficacité de la gestion du site. Pour la huitième année de fonctionnement, les mêmes indicateurs sont donc complétés.

2.1. Indicateur de Résultat

Cet indicateur est analysé plus complètement dans le paragraphe 6.1.1 ci-après.

Chiffre d'affaires réalisé ²	■
---	---

2.2. Indicateur de Qualité

Cet indicateur met en évidence le nombre de réclamations formalisées par un client installé de la DSP et ayant été traitées en 2017. Aucune réclamation n'a été émise. La qualité de service continue d'être présente pour les clients.

Nombre de réclamations client	■
-------------------------------	---

2.3. Indicateur d'Exécution du service

Cet indicateur vise à refléter le niveau d'activité du fermier sur le site du Mont Saint-Clair. Il prend en compte l'ensemble des interventions techniques : maintenance tant préventive que corrective, expertise, ingénierie, entretien ainsi que les suivis de chantier.

En 2018, cet indicateur traduit l'existence d'actions d'ingénierie ainsi que de suivi de chantier et de maintenance.

Les actions liées au déploiement sur le périmètre du fermier correspondent à :

- actions d'Ingénierie
- interventions de maintenance

Pourcentage de réalisation des maintenances préventives systématiques : ■%

² Identique à 2017, aucune modification de prestation d'accès n'ayant eu lieu sur l'exercice.



3. Les acteurs « au quotidien »

3.1. Principaux contacts

Les contacts entre la Mairie et TDF sont réguliers et assurés « au quotidien » :

- Pour la Mairie par :
 - M. Damien GERTSCH, Directeur Général Adjoint Services Techniques
 - Jean-David Golly, Directeur d'Opérations ;
- Pour TDF par :
 - ██████████ : Directeur des Ventes
 - Le Responsable Contacts avec la Ville de Sète, fonction assurée par ██████████.

Une hotline clients est disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Cette hotline gérée par TDF permet un contact en permanence pour toute alerte plus spécifiquement liée à la vie du site (demandes d'accès, demandes d'interventions sur antenne et énergie) ou pour signaler des dysfonctionnements particuliers.

Par ailleurs, la dernière grille relationnelle détaillée, jointe en page suivante, précise les différents acteurs pour le compte de TDF.



3.2. Grille relationnelle mise à jour

Type de contact	Nom du contact	Fonction	Téléphone	Adresse courriel	Exemple de sujet
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]			[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

3.2. Comités de suivi

[REDACTED]



4. L'actualité commerciale en 2018

4.1. Les principaux événements commerciaux pour TDF

Aucun déploiement ou arrêt de prestation n'a été constaté sur 2018, l'ensemble des services télécoms mobiles et radios étant présents sur le site

5. Le volet technique

Pour mémoire il est rappelé qu'un constat contradictoire entre la Ville de Sète et le fermier a été dressé le 15 janvier 2007. Cet état des lieux a porté sur l'ensemble du site mis à disposition, infrastructure passive (locaux techniques, sanitaires et pylône) et viabilité, à savoir :

- Un bâtiment (locaux techniques et sanitaires) de 195 m² dont 141,43 m² de surface utile, dont : 93,25 m² de locaux techniques et sanitaires, 35 m² de cours du pylône et 13,15m² de sanitaires ;
- Un pylône de 32,2 m de haut avec mât sommital de 8,5 m ;
- Des aménagements extérieurs liés au site de 96 m².

Le fermier prend en charge pour sa part la gestion du site, la gestion des utilisateurs et l'entretien du site à l'exception de la propreté des voies d'accès et des abords du site qui est prise en charge par la Collectivité (cf. art 2.6 du Cahier des charges du contrat d'affermage).

Les actions techniques menées dans le cadre de ces trois volets et décrites ci-après ont été conduites en veillant d'une part au respect de la qualité de service et d'autre part à la meilleure exécution de l'intervention.

5.1. Gestion du site et des infrastructures

La gestion des locaux techniques a été faite en tenant compte des configurations techniques. Selon les cas chaque local peut héberger un ou plusieurs usagers. Les équipements de la Mairie sont installés dans le local n°1.

La gestion de l'implantation des antennes sur le pylône y compris celles des équipements techniques de la Mairie a été faite en tenant compte des configurations et des plans de fréquence.

5.1.1. État des lieux sur les réserves de prise en charge

Toutes les réserves (Structure et fondations pylône, Haubans, sécurité) ont été levées.

5.1.2. Maintenance préventive

TDF, par le biais d'un technicien, a effectué en 2018 des opérations de maintenance préventive.

Ces opérations de vérifications sont réalisées sur période glissante, à un rythme annuel ou bisannuel selon leur type, en conformité avec la réglementation.



Toutes les installations sont donc minutieusement inspectées et examinées ; ceci afin de prévenir tout risque de panne.

L'accès au site se fait sans difficulté et la sécurité est assurée de manière permanente par des dispositifs efficaces.

Le bâtiment bénéficie de la même attention que le site. Il est inspecté à l'extérieur, à l'entrée comme à l'intérieur. Tout a été aménagé de sorte que les techniciens y travaillent en toute sécurité et dans les meilleures conditions qui soient. Un contrôle continu des extincteurs est réalisé et un plan d'évacuation a été réalisé puis affiché.

5.1.3. Mise en conformité

Les mises en conformité ont toutes été effectuées.

5.1.4. Entretien des sanitaires

Par dérogation à l'avenant 4 l'entretien des toilettes a été effectué et donné globalement satisfaction pour cette année 2018.

5.1.5. Gestion radioélectrique

TDF a vérifié la compatibilité électromagnétique du site et effectué des mesures de champ le 15 mars 2017.

5.2. Gestion des utilisateurs

Les utilisateurs sont accueillis sur le site dans le cadre d'un contrat et d'un cahier des charges comportant des Conditions Générales de Services qu'ils s'engagent à respecter et qui permet au gestionnaire du Site, TDF, d'assurer la cohabitation des usagers dans les meilleures conditions et de prévenir les risques.

À cette fin, le fermier a mis en place plusieurs étapes qui jalonnent la mise à disposition et le déroulement d'une prestation d'accès au site pour chaque utilisateur :

- Pour gérer l'expression de besoin de l'utilisateur :
 - Prise en charge de l'expression de besoin de l'utilisateur ;
 - Étude de l'Avant-Projet Détaillé d'installation de l'utilisateur comportant les spécifications techniques des équipements concernés et l'information sur le service de diffusion envisagé et la ou les fréquences d'émission concernées ;
 - Remise en retour d'un rapport technique par le fermier avec analyse et recommandations techniques des projets d'accueil ;
 - Fourniture par l'utilisateur d'une étude complète avec plans pour validation par le fermier.

- Pour gérer l'installation de l'utilisateur :
 - Préalablement à l'installation de l'usager, réalisation d'un plan de prévention travaux avec ses représentants et ceux de ses sous-traitants ;
 - après installation de l'utilisateur, vérification de la conformité des installations aux plans et spécifications présentés.

- Pour gérer la vie de la prestation :



Libellé	€ HT 2018	€ HT 2017	€ HT 2016	€ HT 2015

6.1.1 Chiffre d'affaires réalisé 2018

L'origine des éléments

Le montant du chiffre d'affaires est issu

[REDACTED]

Commentaire

Les [REDACTED] de chiffre d'affaires réalisé en 2018 comprennent :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



6.1.2 Énergie et fluides

L'origine des éléments et commentaires

L'alimentation en énergie du site fait l'objet de trois contrats spécifiques auprès d'EDF pour la fourniture d'une énergie basse tension dans le cadre d'un contrat bleu. Ces trois arrivées énergie permettent d'une part d'assurer l'éclairage du site, y compris des sanitaires publics, et d'autre part de proposer une option d'alimentation en énergie en complément du service d'accès site aux clients. Ces clients peuvent ainsi assurer le fonctionnement de leurs équipements de diffusion et le cas échéant de climatisation. Le local et les équipements de la Mairie sont alimentés dans ce cadre.

Les montants correspondants sont issus de la comptabilité analytique TDF. Ils correspondent aux montants facturés à TDF par EDF sur le site de la DSP pour l'exercice 2018. Pour les factures correspondant à des consommations et abonnements. Le poste énergie et fluides baisse sensiblement du fait d'une moindre consommation d'eau.

L'alimentation en eau fait l'objet d'un contrat spécifique avec VEOLIA. L'essentiel de la consommation permet le fonctionnement des sanitaires publics.

6.1.3 Entretien des immeubles (bâtiment, pylône)

L'origine des éléments

Les montants indiqués, extraits de la comptabilité de TDF, recouvrent :

- Les charges diverses d'entretien, de maintenance, de contrôle du site (bâtiment et pylône) et de travaux ;
- Les charges d'entretien des sanitaires publics. Le montant de ce poste correspond au montant facturé à TDF par le prestataire externe, la société PRAXTIS au titre de 2017.

6.1.4 Charges générales de fonctionnement

L'origine des éléments et le commentaire

[Redacted content]

6.1.5 Autres charges d'exploitation

[Redacted content]



Le montant à reverser à la mairie de Sète pour l'exercice 2018 est donc (après soustraction de l'entretien des toilettes) de :

<i>Entretien des toilettes à payer par la mairie de Sète</i>	-	11 711 €
<i>Redevance fixe+variable due par TDF à la mairie de Sète</i>		101 988 €
<i>Montant à reverser à la mairie de Sète</i>		90 277 €

6.1.6 Impôts et taxes

Origine des éléments et commentaire

Il s'agit du montant de la Contribution Economique Territoriale, issu de la comptabilité analytique de TDF.

6.1.7 Amortissement des immobilisations

Origine des éléments et commentaire





Annexe : factures de la société Practis